

Délibération  
n°2024.005 AR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à 18 heures  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la  
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de  
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2024

En exercice : 14  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,  
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE  
Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine,  
TOUZERY Jean-Pierre.

**Absents avec procuration :**

Mme GANA Dominique a donné procuration à Mme COQUERY  
Mme THOMAS Corinne a donné procuration à M. CHAPUIS

Objet:  
Développement de  
l'analyse de la  
pratique - demande  
de subvention

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : CHAPUIS Philippe

Rectificatif pour erreur matérielle (nombre de votants n'intégrait pas les  
procurations).

La Commune a souhaité permettre à l'équipe d'animation de disposer de  
temps en présence d'un professionnel afin d'identifier les difficultés  
rencontrées au quotidien et de construire des solutions pour permettre  
d'améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement des enfants.

Les sujets abordés peuvent toucher tant à l'organisation, qu'à des  
difficultés plus spécifiques rencontrées avec certains enfants.

Le projet vise à renforcer la communication au sein de l'équipe et  
l'entraide dans l'encadrement des enfants au quotidien.

Le projet vise au surplus à renforcer la coopération entre et avec les  
enseignantes pour assurer une continuité entre le scolaire et le  
périscolaire.

Dans le cadre de ce projet, quatre séances d'analyses de la pratique  
seront organisées à destination de l'équipe d'animation au cours de l'année  
2024, réparties tout au long de l'année.

Elles seront ouvertes à tous les agents du service animation intervenant en garderie périscolaire et en cantine municipale.  
Les séances seront animées par une psychologue.

Au surplus, une formation d'équipe sera réalisée sur une journée, avec le CNFPT, et en partenariat avec la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, ayant pour thème de favoriser la communication au sein de l'équipe.

La collectivité prendra en charge le coût du repas (non pris en charge par le CNFPT).

Le projet vise aussi à organiser deux séances d'analyse de la pratique avec les enseignantes afin d'améliorer la continuité de l'accueil des enfants et de renforcer la coopération et la co-construction entre les équipes.

Le coût financier du projet s'élève à 1 705 € et la demande de subvention auprès de la CAF du Cher est présentée à hauteur de 80% soit 1 364 €. Nous avons déjà mis en place des séances d'analyse de la pratique depuis 2023 auprès de l'équipe d'animation.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**ARRETE** les modalités de financement de la mise en place d'analyses de la pratique et d'une formation de communication au sein de l'équipe telles que présentées ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher dans le cadre de l'aide au fonctionnement pour la mise en place d'analyses de la pratique et d'une formation de communication au sein de l'équipe dans les conditions présentées ci-dessus

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 30 janvier 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. CHAPUIS Philippe



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en Préfecture  
et de la publication en ligne  
le 01 février 2024